



22 avril 2026

Le Monde

TRIBUNE

LES JEUNES ISSUS DE FAMILLES PAUVRES DOIVENT SOUTENIR LEURS PARENTS, MAIS CELA SE FAIT AU PRIX DE LEUR PROPRE EMANCIPATION

Dans un pays riche comme la France, nous prenons un emploi, parfois dès l'âge de 16 ans, pour tenter de vivre décemment. Et pour les plus pauvres d'entre nous, issus de familles qui vivent aux minima sociaux, c'est la double peine : lorsque nous gagnons de l'argent, dans le cadre de l'apprentissage ou d'emplois occupés tout au long de nos études, c'est le revenu de nos parents qui diminue. Cette injustice doit absolument cesser.

Nous travaillons, en parallèle de nos études, durant les vacances scolaires ou comme apprentis en formation. Ce que nous souhaitons, c'est que nos salaires nous servent à construire notre avenir : nous installer dans un logement, passer le permis de conduire et parfois même pouvoir s'offrir des vacances. Seulement, pour beaucoup d'entre nous, cet argent est vital : pour s'habiller, manger, payer des factures ou nos frais de scolarité. Selon une enquête réalisée par le syndicat étudiant la FAGE, un quart des étudiants vivent avec moins de 100 euros par mois, une fois le loyer réglé. A ce stade, le loisir n'est plus qu'un mirage...

Quand nos familles sont elles-mêmes en difficulté, nous sommes doublement pénalisés : d'une part par une situation économique fragile car nous sommes jeunes et en études, et d'autre part par un système de solidarité familiale qui renforce notre dépendance aux parents. Zohra, membre du collectif Il faut bien que jeunesse se fâche, explique : « *Depuis que je bosse, je participe aux frais. Au final, ça a fait baisser les aides sociales que touchaient mes parents car avec mes salaires, on avait un revenu plus important à déclarer. Du coup, mes parents deviennent dépendants de mes revenus et je ne peux pas mettre de côté pour prendre un appartement ou m'acheter une voiture. Je suis bloquée.* ».

Deux poids, deux mesures

Pour Solange, une mère séparée dont le fils a travaillé un mois comme saisonnier, manifeste son angoisse : « *J'ai dû déclarer le salaire de mon fils de 19 ans et sur mes versements de RSA qui ont suivi, l'intégralité de ce qu'il a gagné a été déduit de mon RSA. Je ne veux pas lui demander de m'aider, c'est son argent, mais ma situation financière déjà compliquée s'est aggravée. Je ne sais pas comment faire à l'avenir tant qu'il n'a pas de revenus réguliers. Quand il démarrera son apprentissage, je vais perdre 200 € sur mon RSA, et je ne peux pas me permettre.* ».

A l'origine du problème, l'obligation de déclarer l'ensemble des ressources du foyer pour calculer le droit au RSA. Cette règle est justifiée par le fait que, dans un système familialiste, les prestations sociales sont partagées par toutes les personnes du foyer. Résultat : notre devoir de solidarité envers nos parents s'impose, alors même que, vus les montants du RSA, nous sommes déjà très en dessous du seuil de pauvreté. Nous n'avons pas vraiment d'autre choix que de soutenir nos parents, nos frères et sœurs et de renoncer aux étapes nécessaires à notre émancipation.

A cela s'ajoute une injustice fiscale. Lorsque des parents paient l'impôt sur le revenu, les revenus d'apprentissage de leurs enfants sont exonérés jusqu'à un certain plafond [21 622 €]. Pour les familles plus riches, c'est la logique d'incitation à l'emploi des jeunes qui prime, et non celle de solidarité familiale. Les parents ne subissent aucune perte de ressources liée aux salaires de leurs enfants, contrairement aux parents qui ont déjà de très faibles ressources. Il y a donc un deux poids deux mesures qui pénalise nos parents, alors même que nous avons à tout prix besoin de travailler.

L'ouverture du RSA dès 18 ans

Au sein de notre collectif, plusieurs d'entre nous disent qu'ils ne sont pas libres d'utiliser leur argent, alors même qu'ils ont des besoins à assurer : « *Quand il y a un problème avec la voiture de mon père, c'est moi qui mets un billet. Je ne peux jamais mettre de l'argent de côté. J'utilise mon argent pour payer les dépenses de la maison, y a toujours un truc à payer* ». « *La famille impacte, même si elle ne demande pas. On ne nous demande pas, mais on se sent obligé de soutenir* ». « *Je gère l'appli bancaire de ma mère pour ses comptes, et quand je vois qu'elle est à découvert, je renfloue en prenant sur mes économies* ».

Un député (*l'élu Les républicains de Savoie Vincent Rolland*) s'est inquiété en mars 2025 de cette différence de traitement par une question écrite au gouvernement sur le sujet de l'apprentissage, où il décrit comme « *paradoxal d'encourager les jeunes à travailler pour financer leurs projets personnels (...) tout en maintenant un dispositif qui, in fine, pénalise leur foyer* ». D'autres parlementaires réclament l'ouverture du RSA dès 18 ans, afin d'aligner majorité civile et majorité sociale et de prendre enfin en compte les réalités des jeunes adultes n'ayant aucun soutien familial. Mais, à ce jour, trop peu de voix s'élèvent pour faire entendre le besoin que nous avons de réussir à nous bâtir un avenir dignement.

Pourtant, le problème pourrait être résolu simplement, en supprimant les ressources des enfants dans les déclarations de ressources des minima sociaux. Cela permettrait à nos parents de conserver leurs aides sociales intégralement et à nous de subvenir à nos besoins et d'investir pour notre avenir de manière plus autonome. Nous appelons le ministre du travail et les parlementaires à desserrer l'étau de pauvreté qui enserre une partie de la jeunesse française. C'est une nécessité absolue.

Le collectif il faut bien que jeunesse se fâche

Abdelhakim Sabili, responsable jeunesse (Lyon)
Dounia Zannouti, éducatrice de rue (Belfort)
Eugénie Abou-Mehaya, étudiante (Bordeaux)
Lou-Anne Dermenjian, apprentie-coordinatrice (Paris)
May, étudiante et employée de restauration rapide (Marseille)
Memouna Cisse, étudiante ingénieure et agente d'entrepôt (Poitiers)
Noémi Grette, étudiante (Bordeaux)
Mouna, chargée de relation clientèle (Lyon)
Rim Nounou, éducatrice spécialisée (Bordeaux)

Soutenu par

Aequitaz, Lucile Galtié, Marion Ducasse, Fabrice Dumas, artisan·es de Justice sociale
ATD Quart Monde, Olivier Morzelle, président
Banlieue Climat, Féris Barkat, activiste
Cap Berriat, Julia Bourgon, chargée d'accompagnement (Grenoble)
Changer de Cap, Didier Minot, co-président
Collectif La Débrouille (Chambéry)
Confédération française démocratique du travail, Marylise Léon, secrétaire générale
Confédération Générale du Travail, Sophie Binet, secrétaire générale
Fédération des acteurs de la Solidarité, Nathalie Latour, directrice générale
Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de France, Tarik Touahria, président
Fédération Syndicale Unitaire, Caroline Chevé
Florence Ihaddadene, Maîtresse de conférences à l'Université de Picardie Jules Verne
Fondation pour le logement des défavorisés, Christophe Robert, délégué général
Coop Eskemm, Yoann Boishardy et associés (Rennes)
Keur Eskemm, Luana Corbé et Victor Chasseriaud, (Rennes)
Labo de Recherche et d'Expérimentation de la SEAS, Rémy Cavalin et Imane Imane Benaïssa, (Chambéry)
Le Lieu, Houaybe Bouafia, chef de service, (Belfort)
Maison de l'Europe des Landes, Séverine Gallais, Directrice et Mickaël Coudray, président (Pontonx-Les-Dax)
Mouvement français pour le revenu de base, Guy Valette, membre fondateur

Mouvement national des chômeurs et précaires, Pierre-Edouard Magnan, président
Muriel Pucci Porte, économiste au Centre d'économie de la Sorbonne et à l'OFCE
Patricia Loncle-Moriceau, professeure des universités en sociologie (Rennes)
Secours Catholique, Didier Duriez, président national
Timothée Duverger, ingénieur de recherche, Sciences Po Bordeaux
Tom Chevalier, chargé de recherche au CNRS, Science Po Paris
Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes, Evanne Jeanne-Rose, président
Union Syndicale Solidaires, Elie Lambert, secrétaire national
Union nationale des syndicats autonomes, Laurent Escure, secrétaire général
Union nationale des étudiants de France, Manon Moret, secrétaire générale
Ligue des droits de l'Homme, Nathalie Tehio, présidente